

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 avril, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèrvia, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 29 mars 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Vanessa PAGEOT
Jean-Luc VIAUD
Elodie CAMIER
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Jocelyne LANDRON
Jean-Marie CAMIER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrice CHOIMET
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Agnès PARAGOT
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	21	26

Étaient excusés et représentés :

Séverine KUTER ayant donné pouvoir à Jean-Marie MOREL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Laurence CLÉMENCEAU ayant donné pouvoir à Bruno TOUPET
Stéphanie VIOLIN ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Jocelyne LANDRON

Absent non-excuse :

Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Serge LAFFONTAS

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

FINANCES

Budget annexe « ZAC de la Sèvre »

Approbation du compte administratif 2023

Monsieur FORMENTEL expose :

CONSIDÉRANT Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote des comptes administratifs et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU que M. Formentel a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

VU que M. Vincent MAGRÉ, Maire, s'est retiré pour le vote du compte administratif ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'exécution du budget communal de l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la commission finances du 19 mars 2024 ;

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe « ZAC de la Sèvre » tel que présenté en annexe.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 05/04/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Serge LAFFONTAS

A large, stylized signature in black ink, which appears to be that of the Secretary of the Session, Serge Laffontas.